



Commission scolaire des Chic-Chocs

Procès-verbal de la séance ordinaire du **comité de coordination** de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tenue au centre administratif, le **mardi 16 juin 2020**, à distance, sous la présidence de madame Deslilas Fournier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente de la rencontre, madame Deslilas Fournier, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la rencontre.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Six membres sont présents et forment quorum, mesdames et messieurs :

Madame Josée Synnott	directrice intérimaire du Service des ressources humaines
Madame Nathalie Cotton	directrice des Services éducatifs aux jeunes
Madame Deslilas Fournier	directrice générale
Monsieur Claude Petitpas	directeur du Service des ressources informationnelles et du secrétariat général
Monsieur Martin Roy	directeur, Service des ressources financières
Monsieur David Smith	directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire

Monsieur Luc Chrétien, est absent et a avisé de son absence.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption et suivi des procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020
 - 4.2 Suivi du procès-verbal des séances ordinaires du 8 juin 2020
5. Direction générale et communications
Aucun point
6. Services des ressources financières
Aucun point
7. Services éducatifs aux jeunes
 - 7.1 Organisation scolaire 2020-2021, version 2
8. Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle
Aucun point
9. Service des ressources humaines
 - 9.1 Adoption du plan des effectifs du personnel de soutien 2020-2021
 - 9.2 Fin du lien d'emploi pour un employé
10. Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire
Aucun point
11. Service des ressources informationnelles et du secrétariat général
Aucun point
12. Informations
 - 12.1 Reddition de comptes des administrateurs
 - 12.2 Reddition de comptes des autres comités de gouvernance
13. Période de questions
14. Correspondance et dépôt de documents
15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par, madame Josée Synnott, et résolu,

CCO-2006-078

CCO-2006-078 que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

4. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2020.

IL EST PROPOSÉ par, madame Nathalie Cotton, et résolu,

CCO-2006-079

CCO-2006-079 que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2020 soit adopté tel que rédigé.

4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 2020

AUCUN SUIVI

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATIONS

Aucun point

6. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Aucun point

7. SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.1 ORGANISATION SCOLAIRE 2020-2021, VERSION 2

CONSIDÉRANT la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

CONSIDÉRANT la répartition des services dans les écoles, établie dans le Cadre d'organisation des services 2020-2021 (organisation scolaire);

VU l'article 5.9 des Règles de répartition des ressources entre les entités de la Commission scolaire 2020-2021 qui stipule, entre autres, que « *L'organisation scolaire de base pour l'ensemble de la Commission scolaire est établie par la direction des Services éducatifs pour adoption par le conseil des commissaires.* »;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des directions d'école et l'analyse des besoins;

CONSIDÉRANT les indices de défavorisation des écoles et selon des principes d'équité;

CONSIDÉRANT que la version proposée est évolutive et que des changements pourraient y être apportés jusqu'au 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 16 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Synnott, et résolu,

CCO-2006-080

CCO-2006-080 que soit adoptée l'organisation scolaire 2020-2021, version 2, datée du 16 juin 2020 en tant qu'organisation scolaire pour l'ensemble du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

8. SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point

9. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.1 ADOPTION DU PLAN DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN 2020-2021

VU la consultation menée par le Service des ressources humaines invitant les directions d'établissement à nous faire part de leurs besoins d'effectifs conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique (articles 96,20 et 110,13);

Vu la consultation menée par le Service des ressources humaines conformément à l'article 7-3.05 de la convention collective nationale des employés de soutien;

CONSIDÉRANT la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

CONSIDÉRANT l'analyse des effectifs du personnel de soutien réalisée par le Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 16 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ monsieur David Smith, et résolu,

CCO-2006-081

CCO-2006-081 que le plan des effectifs du personnel de soutien pour l'année scolaire 2020-2021 soit adopté. Le document portera le numéro SRH1920-052, version 1 et sera daté du 16 juin 2020.

9.2 FIN DU LIEN D'EMPLOI POUR L'EMPLOYÉ MATRICULE : 812013874

CONSIDÉRANT la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

VU l'article 144 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs autorisant la direction du Service des ressources humaines à relever de ses fonctions avec ou sans traitement, un employé syndiqué pour une période n'excédant pas 7 jours ouvrables;

VU l'article 47 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs autorisant le directeur général à relever de ses fonctions avec ou sans traitement, un employé syndiqué pour une période de 15 jours consécutifs soit de la 8^e à la 22^e journée ou jusqu'à la tenue d'un comité exécutif;

CONSIDÉRANT que le Centre scolaire n'a aucune obligation envers l'employé puisque ce dernier ne fait pas partie d'une liste de rappel;

CONSIDÉRANT les gestes posés par l'employé syndiqué portant le matricule 812013874 et l'enquête qui s'en est suivi;

CONSIDÉRANT la gravité des gestes reprochés à l'employé;

CONSIDÉRANT que l'employé a communiqué avec un élève et un membre du personnel durant l'enquête alors qu'il a été formellement avisé de ne pas le faire;

CONSIDÉRANT que l'employé n'a pas fourni à la direction du Service des ressources humaines le rapport policier de l'accident du 17 janvier 2020 dans les délais prescrits durant l'enquête;

CONSIDÉRANT que ce dernier avait déjà été rencontré par sa direction, le 3 décembre 2019, concernant ses liens trop familiers qu'il entretenait avec ses élèves;

CONSIDÉRANT la perte de confiance du Centre scolaire envers l'employé;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 16 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par, madame Nathalie Cotton, et résolu,

CCO-2006-082

CCO-2006-082 de mettre fin au lien d'emploi de l'employé matricule 812013874 en date du 16 juin 2020.

10. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

Aucun point

11. SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point

12. INFORMATIONS

12.1 REDDITION DE COMPTES DES ADMINISTRATEURS

Dans le cadre du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs, la directrice générale et les directeurs de service sont appelés à prendre un certain nombre de décisions. Les documents déposés témoignent des décisions prises au cours du mois de mai 2020.

12.2 REDDITION DE COMPTES DES COMITÉS DE GOUVERNANCE

Différents comités de gouvernance sont institués à la Commission scolaire des Chic-Chocs et doivent rendre compte de leurs actions au comité de coordination.

- Aucun dépôt de documents.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question

14. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Aucune correspondance ni de dépôt de documents

15. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question et commentaire.

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par, madame Nathalie Cotton, et résolu,

CCO-2006-083 **CCO-2006-083** que l'assemblée soit levée à 12h28.

PRÉSIDENT DE LA RENCONTRE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL